

PELAPRAT Jean Alfred	Classe : 1897 Mobilisé	Malade Pensionné	Lien avec Espagnac : natif / résident
---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	--

IDENTIFICATION

Nom : Pélaprat

Prénoms : Jean Alfred

Date et lieu de naissance : 09.11.1877 à Espagnac Sainte-Eulalie

Date et lieu de décès :

Filiation* : Pélaprat Basile ; Molinac Euphrasie ; domiciliés à Espagnac Sainte-Eulalie

Profession* : menuisier charpentier

Lieux de résidence* : Espagnac Sainte-Eulalie

Description* : taille : 1.60 m. ; châtain foncé ; instruction : 3

(*) situation à l'année de la classe

ETATS DES SERVICES ANTERIEURS A 1914

Classe : 1897

Conseil révision (décision, motif, portion) : bon ; 1^{ère} portion

Incorporation (date, lieu, unité) : 15.09.1898, 1^{er} Chasseur d'Afrique, à Alger (?)

Campagnes en Algérie : 21.11.1898 au 23.02.1900

Campagnes sahariennes : 24.02 au 06.06.1900

Campagnes en Algérie : 07.06.1900 au 24.10.1901

Promu chasseur 1^{er} classe 08.02.1901

Libération (date et motif) : 23.10.1901 ; disponibilité au régiment de Chasseur à Auch

Réserves (date, unités, période) :

versé dans la réserve de l'armée d'active en novembre 1901 ; régiment de Chasseur à Auch

Observations :

Réformé n°2 par la commission spéciale de Cahors le 18.11.1904 pour « périostite costale droite de nature tuberculeuse »

ETATS DES SERVICES 14 – 18

Commission réforme (date, décision et motif) : bon pour le service auxiliaire pour « périostite dans la région du sternum ».

Mobilisation (date, lieu, unité, grade) : 22.10.1915, Toulouse, 23^{ème} régiment d'artillerie de campagne.

Situation de famille à la mobilisation * : marié, 1 enfant

Profession à la mobilisation* : menuisier

Résidence à la mobilisation : Espagnac Sainte-Eulalie

(*) situation établie au vu des recensements

Chronologie des services :

Récompenses (médailles, citations) :

Campagnes contre l'Allemagne : 22.10.1915 au 16.06.1916 zone de l'intérieur

Décès (date, lieu, circonstances) :

Inhumation :

Commission réforme (date, décision, motif) :

Réforme temporaire n°1 par la commission de réforme de Toulouse le 16.06.1916, invalidité inférieure à 10 % pour « néphrite légère et albuminurie » ;

Réformé n° 2 par la commission de réforme de Cahors le 04.05.1917, pour « néphrite légère et albuminurie » ;

Libération (date, motif, lieu) : 16.06.1916, réformé se retire à Espagnac.

Durée de la mobilisation : 8 mois

Mentions (mort pour la France, pensionné) :

Pension pour invalidité taux de 10 % reconnu en octobre 1919

Jean, Alfred PELAPRAT					
Age et résidence à la mobilisation : 38 ans ; Espagnac					
23° RAC	réformé temporaire n°1	réformé n°2		réformé n°1	
22.10	16.06	04.05		03.10	
1 9 1 4	1 9 1 5	1 9 1 6	1 9 1 7	1 9 1 8	1 9 1 9
		16.06			
		démobilisé			
Zone de l'intérieur	Zone des armées	Armée d'orient		convalescence	

ETATS DES SERVICES POSTERIEURS A 1918

Réserves (date, unités, période) :

Réforme n°1 par la commission de réforme de Toulouse le 03.10.1919, proposition pour pension invalidité de 10 % pour « traces d'albumine dans les urine avec douleurs lombaires, état général assez bon » ;

Réformé définitif par la commission de réforme de Toulouse le 10.04.1922, invalidité inférieure à 10 % pour « albuminurie »

Réformé définitif n°1 par la commission de réforme de Toulouse le 12.04.1926, invalidité inférieure à 10 % sans aggravation pour « présence d'albumine dans les urines en petites quantités, pas de bronchite ».

Mobilisation 39 (date, lieu, unité) :

Campagnes contre l'Allemagne :

Chronologie des services :

Libération (date, motif, lieu) : 01.09.1923

SOURCES DOCUMENTAIRES

Registre matricule

Registres d'état civil

Recensements 1906, 1911 et 1921

DIVERS

Jean Alfred Pélaprat a déjà effectué d'importantes campagnes militaires avant la 1^{ère} guerre mondiale.

Incorporé en septembre 1898, au 1^{er} Chasseur d'Afrique, à Alger, il a accumulé deux campagnes au titre de l'Algérie (à raison de sa présence sur ce territoire) et une campagne saharienne à laquelle participe entre février et juin 1900. Cette campagne est celle dite du Touat, dans le sud algérien où le 1^{er} chasseur d'Afrique est engagé notamment à Timimoun, In Salah et Fort Meribel.

Versé dans la réserve de l'armée d'active au 23^{ème} Chasseur d'Auch, il a vraisemblablement contracté la tuberculose entre fin 1901 et début 1902 et pour ce motif réformé n° 2 (affections temporaires non liées au service) par la commission spéciale de Cahors du 18 novembre 1904 pour « périostite costale droite de nature tuberculeuse ».

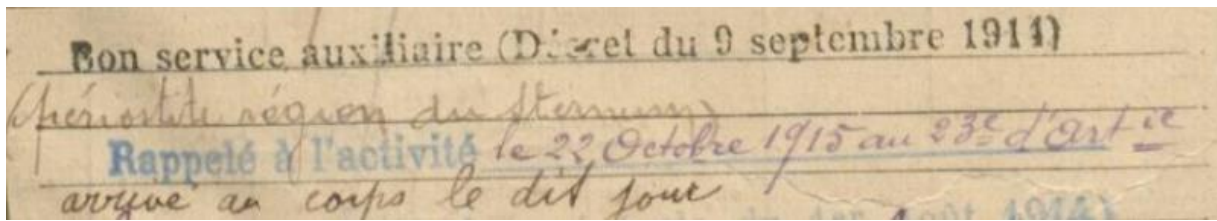
A la mobilisation, les réformés quel qu'en soit le motif, sont exclus de l'ordre général de mobilisation du 1^{er} août 1914. Toutefois, cette exemption a été rapidement remise en cause en raison des pertes considérables des premières semaines du conflit.

Le décret du 9 septembre 1914 oblige les réformés et exemptés des classes antérieures à la classe 1915, à passer devant une commission de réforme pour que soit réévalué les aptitudes.

C'est d'ailleurs à ce titre qu'il a été examiné par une commission de réforme qui ne l'a déclaré bon, que pour le service auxiliaire en raison d'une « périostite dans la région du sternum ».

Il a en conséquence été mobilisé le 22 octobre 1915, à Toulouse au sein du 23^{ème} régiment d'artillerie de campagne.

Il a alors 38 ans, est marié et père d'un enfant et exerce le métier de menuisier à Espagnac Sainte-Eulalie.



Extrait de la fiche matricule

Son état de santé étant manifestement assez dégradé, il est constamment demeuré en zone de l'intérieur jusqu'à sa réforme temporaire prononcée dès le 16 juin 1916 par la commission de réforme de Toulouse pour invalidité inférieure à 10 % pour « néphrite légère et albuminurie ». Cette réforme est de la catégorie 1 c'est-à-dire au titre d'une maladie considérée comme contractée en service.

Son aptitude est réévaluée l'année suivante par la commission de réforme de Cahors qui confirme le 4 mai 1917 que la « néphrite légère et albuminurie » dont il souffre justifie son maintien en réforme temporaire. Mais cette fois-ci, alors que l'affectation est la même que l'année précédente, elle est regardée comme sans lien avec le service et il réformé en catégorie n° 2.

La question de l'imputabilité au service de cette affection se trouve à nouveau débattue le 3 octobre 1919 devant la commission de réforme de Toulouse qui admet comme en 1916 un lien au service et prononce donc sa réforme en catégorie 1 avec proposition pour pension d'invalidité au taux de 10 % pour « traces d'albumine dans les urines avec douleurs lombaires, état général assez bon ».

La même commission prononcera une réforme définitive le 10 avril 1922 sans se prononcer sur l'imputabilité puisque cette fois-ci elle évalue le taux d'invalidité pour « albuminurie » à moins de 10 % n'ouvrant de toute façon plus droit à pension.

Une dernière fois la commission de réforme de Toulouse confirmera le 12 avril 1926 la réforme définitive pour « présence d'albumine dans les urines en petites quantités, pas de bronchite », entraînant une invalidité inférieure à 10 % sans aggravation tout en admettant un lien au service puisque cette réforme est prononcée dans la catégorie 1.

La question de l'imputabilité au service de cette albuminurie qui est à l'origine de la réforme en 1916 confirmée définitivement en 1926, a donc suscité de nombreuses questions mais doit au final être reliée à la guerre.